



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SIMPLIFIÉ

2026-2027

L'adhésion à Twirling Dance Frossay implique le respect des règles suivantes :

1. **Entraînements**

- La présence aux entraînements est indispensable pour la progression du twirler et le bon fonctionnement des équipes.
- Les twirlers doivent arriver 5 minutes avant le début du cours et prévenir en cas d'absence ou de retard.
- Après plusieurs absences répétées, le conseil d'administration pourra décider de ne pas engager le twirler en compétition ou de mettre fin à son adhésion.
- Les responsables légaux doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant.

2. **Tenue**

La tenue d'entraînement doit être adaptée à la pratique :

- Chaussures autorisées : pointes, ballerines, jazz ou cougars.
- Legging, short ou pantalon de sport.
- Haut près du corps.
- Cheveux attachés et bijoux retirés.

L'accès à la salle pourra être refusé en cas de tenue inadaptée.

3. **Respect et comportement**

- Le respect, la bienveillance et le fair-play sont exigés envers les entraîneurs, dirigeants, bénévoles, twirlers, parents et clubs adverses.
- Tout comportement irrespectueux, dénigrement ou atteinte à l'image du club pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement.
- Les téléphones portables sont interdits pendant les entraînements sauf autorisation exceptionnelle.

4. **Parents et bénévolat**

- Les parents sont invités à respecter les décisions des entraîneurs et du conseil d'administration.
- Une participation à la vie associative est demandée afin d'aider lors des manifestations organisées par le club.
- En cas de difficulté ou de question, les responsables d'équipe ou les membres du bureau doivent être contactés.

5. **Compétitions**

- Les compétitions inscrites au calendrier sont obligatoires, sauf absence justifiée par un certificat médical.
- Les twirlers doivent respecter les consignes des entraîneurs et responsables d'équipe.
- Les tenues et le matériel prêtés par le club doivent être utilisés avec soin et restitués après les compétitions.
- Les parents restent responsables de leurs enfants en dehors des temps de passage et d'encadrement sportif.

6. **Frais complémentaires**

Certains frais peuvent être demandés au cours de la saison :

- Déplacements et championnats nationaux.
- Stages et passages de degrés.
- Équipements spécifiques (veste, collants, pointes, grip, etc.).

7. **Santé et sécurité**

- Toute blessure ou maladie doit être signalée au club.
- Un twirler blessé ou inapte à la pratique ne pourra pas participer aux entraînements.
- Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'absence d'information concernant l'état de santé du pratiquant.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SIMPLIFIÉ **2026-2027**

8. Matériel et effets personnels

- Le matériel prêté par le club doit être restitué en bon état.
- Les objets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

9. Confidentialité et droit à l'image

- Les coordonnées des adhérents sont strictement confidentielles.
- Les photos, vidéos et contenus liés aux chorégraphies ne doivent pas être diffusés sans autorisation des personnes concernées et avant la fin de la saison sportive.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement à respecter les valeurs de respect, de bienveillance, d'esprit d'équipe et de fair-play portées par Twirling Dance Frossay.